



AVENANT DE PROLONGATION DE L'APPEL À PROJETS « HEBERGEMENT TOURISTIQUE DURABLE ET ACCESSIBLE »

* * *

Cet avenant adopté le 15 septembre 2021 modifie l'article 6 définissant le calendrier de dépôt des candidatures.

La date limite de dépôt des dossiers de demande est prolongée au **29 septembre 2021** à minuit.